

**TEXTE D'APPLICATION**

**Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011**  
**Prise d'effet le 1er avril 2012**

**Livre 2, Articles 7.8.1.8.1, 7.8.1.8.2 et 7.8.1.8.3**

- 7.8.1.8.1 *Les comportements peu loyaux, manquant de fair-play ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un athlète ou d'une personne considérée comme aidant un athlète aura pour conséquence la disqualification de cet athlète ou de la personne en question et pourrait entraîner sa suspension pour les épreuves suivantes.*
- 7.8.1.8.2 *Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score - ou qui en toute connaissance de cause fait modifier ou falsifier un score sera disqualifiée.*
- 7.8.1.8.3 *Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées Manquées (M). La répétition de cette infraction aura pour conséquence une disqualification de l'athlète.*

**TEXTE D'APPLICATION**

**Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011**  
**Prise d'effet le 1er avril 2012**

**Livre 3, Articles 8.8.1.8.1, 8.8.1.8.2 et 8.8.1.8.3**

- 8.8.1.8.1 *Les comportements peu loyaux, manquant de fair-play ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un athlète ou d'une personne considérée comme aidant un athlète aura pour conséquence la disqualification de cet athlète ou de la personne en question et pourrait entraîner sa suspension pour les épreuves suivantes.*
- 8.8.1.8.2 *Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score - ou qui en toute connaissance de cause fait modifier ou falsifier un score sera disqualifiée.*
- 8.8.1.8.3 *Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées Manquées (M). La répétition de cette infraction aura pour conséquence une disqualification de l'athlète.*

**TEXTE D'APPLICATION**

**Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011**  
**Prise d'effet le 1er avril 2012**

**Livre 4, Articles 9.8.1.8.1, 9.8.1.8.2 et 9.8.1.8.3**

- 9.8.1.8.1 *Les comportements peu loyaux, manquant de fair-play ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un athlète ou d'une personne considérée comme aidant un athlète aura pour conséquence la disqualification de cet athlète ou de la personne en question et pourrait entraîner sa suspension pour les épreuves suivantes.*
- 9.8.1.8.2 *Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score - ou qui en toute connaissance de cause fait modifier ou falsifier un score sera disqualifiée.*
- 9.8.1.8.3 *Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées Manquées (M). La répétition de cette infraction aura pour conséquence une disqualification de l'athlète.*